

**Pourquoi promouvoir et soutenir les associations de quartier ?**

Une association de quartier a pour objectif de renforcer la vie locale, notamment en favorisant la **convivialité**, les **bonnes relations** de voisinage et la **bonne réputation** d'un quartier, la **participation des habitant·es** et l'amélioration du **cadre de vie** commun. Il s'agit d'objectifs orientés sur le bien commun qui sont naturellement partagés par une **commune**, et qui peuvent aussi être pertinents pour des **propriétaires** de bâtiments locatifs, ainsi que pour des acteur·ices du **développement** immobilier.

Les associations de quartier représentent ainsi un **levier d'action** complémentaire et surtout un **partenaire de terrain** précieux. Elles participent activement à renforcer la cohésion territoriale et à développer des milieux de vie de qualité.

Une association de quartier peut autant concerner une zone spécifique (par exemple un ensemble de 5 bâtiments), qu'un grand quartier avec des centaines/milliers de logements. Ces 2 échelles associatives sont pertinentes. On retiendra toutefois que plus le rayon d'une association est grand, plus il est pertinent pour une commune de collaborer. À l'inverse, plus son rayon est petit, plus il devient pertinent pour des propriétaires de collaborer.

**Sur quels sujets collaborer et comment ?**

Par son ancrage géographique et sa proximité aux habitant·es et commerçant·es, une association de quartier est un acteur apte à collaborer sur des sujets variés tels que (non exhaustif) :

- **La vie locale** : espaces de rencontres, animations de quartier, commerces et services de proximité, activités culturelles et sportives
- **La cohésion sociale** : solidarité entre habitant·es, inclusion des publics fragiles, lutte contre l'isolement, sentiment d'appartenance
- **Le développement du quartier** : aménagement urbain, projets de construction, projets de rénovation, mobilité
- **Le cadre de vie** : espaces verts, gestion des déchets, sécurité, nuisances, accessibilité

Pour tous ces sujets, une association peut collaborer selon 3 niveaux de participation, en fonction de la nature du projet en question et des contraintes qui y sont liées. De telles collaborations permettent de répondre à des besoins concrets de la population et d'anticiper des problématiques locales.

Niveaux de participation	Exemples de collaboration commune - association	Exemples de collaboration propriétaire/acteur·rice du développement - association
<b>Consultation</b>	Le service de la cohésion consulte l'association pour identifier des personnes vulnérables qui auraient besoin de soutien dans le quartier.	Via l'association, un·e propriétaire consulte les habitant·es sur leurs besoins afin d'orienter sa recherche de commerces en rez-de-chaussée.
<b>Concertation</b>	Une nouvelle place de jeux est élaborée au travers d'une démarche participative avec les habitant·es du quartier, en étroite collaboration avec son association.	Dans le cadre d'un nouveau développement immobilier, une concertation a lieu pour définir les usages et l'aménagement prévus pour les espaces communs d'un nouveau quartier.
<b>Co-construction</b>	Commune et association développent ensemble un programme d'animation estival au sein du quartier.	Des jardins sont mis en œuvre par l'association et ses membres, avec le soutien du propriétaire qui les accepte sur son terrain.

## Comment promouvoir et soutenir les associations de quartier ?

Plusieurs options sont envisageables pour soutenir les associations de quartier. Voici quelques exemples, réalisables autant par un·e propriétaire de bâtiments locatifs que par une commune. En fonction des spécificités de cette dernière, ces éléments peuvent s'inscrire dans des lignes directrices de fonctionnement, dans une stratégie communale, voire dans une politique de quartier.

### Soutien financier

- Créer des subventions ponctuelles pour des projets spécifiques (ex : fête de quartier, jardins partagés, activités intergénérationnelles)
- Créer des subventions de lancement basées sur des critères simples mais concrets (exemples : intérêt général, collaboration, transparence, bénévolat)

### Mise à disposition d'infrastructures

- Proposer des locaux à loyer nul ou réduit, que ce soit dans un bâtiment communal (exemple : école), dans un lieu dédié (maison de quartier) ou dans un bâtiment privé (salle commune)
- Proposer du matériel d'événements en prêt (tables, tentes, jeux, autres) ou créer un stock de matériel pour le quartier, à solliciter via la régie ou le concierge

### Soutien et renforcement des compétences

- Fournir les outils pour aider la création d'association, par exemple en relayant le premier volet de ce mode d'emploi
- Mettre à disposition un·e référent·e communal·e, faisant partie d'un service lié à la population, l'aménagement ou la durabilité
- Organiser des formations gratuites ou des rencontres d'associations communales
- Relayer les offres de soutien du canton (ex : <https://www.benevolat-fr.ch/> )

### Communication

- Relayer les activités des associations sur les canaux de la commune (ex : site internet, journal communal, réseaux sociaux) ou de la régie (panneaux d'affichage, hall d'entrée, concierge)

### Reconnaissance et collaboration

- Participer aux Assemblées Générales des associations via un·e représentant·e de l'exécutif
- Organiser une rencontre annuelle entre comité et représentant·e de l'exécutif, ou également entre comité et représentant·e du propriétaire
- Inviter les associations aux séances d'information communales pertinentes
- Collaborer de manière anticipée avec les associations si elles sont directement concernées par un sujet présenté au chapitre précédent, que ce soit au travers d'un dialogue bilatéral ou d'une démarche participative qui englobe plus largement les habitant·es

## Où trouver de l'inspiration ?

- La Ville de Fribourg a découpé son territoire en **12 quartiers** officiels, qu'elle utilise comme nouvelle échelle d'information. La Ville élabore en ce moment une **politique de quartier**.
- Le propriétaire du quartier **Les Mosaïques** à Laténa (NE) double les cotisations des membres de l'association du quartier pour dynamiser ses activités. De son côté, la commune prête du matériel pour la **Fête des Voisin·es** à tout·e citoyen·e qui en fait la demande.
- La commune de Marly s'est engagée sur la certification SEED, qui a amené à créer une **association pour le quartier Ancienne Papeterie**, ainsi qu'un système de trésorerie de quartier pour financer des projets communs. Le quartier bénéficie de plusieurs salles communes.

Pour toutes questions ou besoins relatifs au soutien à une association de quartier, l'antenne quartier durable est à votre disposition